

Les députés lancent leur commission d'enquête sur l'attaque de la Préfecture de police de Paris

mardi 22 octobre 2019, par [Thémis](#)



Les parlementaires vont auditionner de nombreux acteurs de ce dossier dans les six mois à venir pour faire la lumière sur les dysfonctionnements qui sont apparus.

Entre secret-défense et secret de l'instruction, les députés s'apprêtent à évoluer sur un chemin de crête. La commission d'enquête parlementaire sur les événements de la Préfecture de police de Paris doit élire son bureau, mercredi 23 octobre, vingt jours après l'attaque qui a coûté la vie à quatre fonctionnaires, en sus de l'assaillant, abattu par un jeune policier dans la cour du bâtiment. Les élus ont six mois pour procéder à des auditions et pour formuler des préconisations afin d'éviter que pareil drame ne se reproduise.

« Notre but est de faire des propositions concrètes pour élever le niveau de protection des Français. Il n'est pas de transformer cela en tribunal judiciaire ou politique pour déstabiliser le ministre de l'intérieur [Christophe Castaner] », a expliqué le futur président de la commission, le député (Les Républicains, LR) des Alpes-Maritimes Eric Ciotti, en citant, en contre-exemple, les travaux sur l'affaire Benalla. « Il y a eu un attentat islamiste dans un service antiterroriste. Cela appelle des questions et des réponses très fortes. Il y a eu des défaillances, qui enjambent ce pouvoir », affirme-t-il.

La discrétion est de mise

Les parlementaires souhaitent entrer rapidement dans le vif du sujet avec l'audition publique, mercredi 30 octobre, de Didier Lallement, le préfet de police, ainsi que celle de Françoise Bilancini, la patronne du service de renseignement où travaillait Mickaël Harpon, l'adjoint administratif qui a tué quatre de ses collègues.

La commission cherchera à savoir pourquoi des signaux semblant indiquer une forme de radicalisation de l'assaillant dès 2015 ont été ignorés par sa hiérarchie directe. Françoise Bilancini, qui n'était pas en poste à l'époque, devrait être entendue à huis clos, si elle en formule le souhait, tout comme le seront les différents membres du renseignement qui seront sollicités.

Si la discrétion est de mise dans ce dossier, les parlementaires devront également veiller à ne pas mordre sur l'instruction judiciaire en cours. Une gageure dans cette affaire où les enquêteurs eux-mêmes marchent sur des œufs, affichant plus de prudence que les députés quand il s'agit notamment de qualifier précisément le geste de Mickaël Harpon. L'assaillant, qui semble avoir été très perturbé la nuit précédent le passage à l'acte, n'a laissé aucune revendication ni aucun élément d'explication de son geste.

Défaillances structurelles

Afin d'éviter ces écueils, les parlementaires veulent se concentrer sur les défaillances structurelles,

nombreuses dans cette affaire. Pour le rapporteur de la commission d'enquête, Florent Boudié, élu (La République en marche) de Gironde, « deux axes de travail se dégagent : la question des procédures de détection de la radicalisation dans un service de renseignement et la question des procédures d'habilitation des agents, qui permettent d'accéder à des informations classées ». Le rôle de la Préfecture de police, qui occupe une place à part dans les institutions, avec son propre service de renseignement, devrait aussi être questionné en profondeur.

Une audition sera, de ce point de vue, particulièrement attendue : celle du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, Laurent Nunez. Ancien patron de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), il plaide depuis plusieurs mois en interne pour la refonte, voire la suppression pure et simple de la direction du renseignement de la Préfecture de police (DRPP), le service où a débuté le carnage.

Les députés ne devraient cependant pas se priver de l'interroger sur une autre de ses casquettes. En 2015, quand Mickaël Harpon semblait se féliciter de l'attentat survenu à la rédaction de Charlie Hebdo, Laurent Nunez n'était autre que le directeur de cabinet du préfet de police de Paris.

Par Nicolas Chapuis pour Le Monde, publié le 22 octobre 2019.